

ENSEIGNEMENT

« Cours de rien » : des Communes refusent de passer à la caisse

Qui va financer l'organisation des futurs cours de citoyenneté ?

Nos Communes craignent pour leur budget.

● Denis VANDERBRUGGE

Voté mardi par le parlement de la Communauté française, le décret fondant l'encadrement pédagogique alternatif (EPA) est loin d'avoir dissipé tous les doutes. Appelé médiatiquement « cours de rien », celui qui doit être organisé en attendant le vrai cours de citoyenneté effraye déjà dans les Communes. Vont-elles devoir financer elles-mêmes, en tant que pouvoirs organisateurs, les éventuels surcoûts engendrés par ce nouveau cours ? La réponse n'est pas très claire.

Du côté d'Estaimpuis, dans le Hainaut, on a en tout cas déjà fait savoir que l'on n'était pas d'accord de payer pour ce cours qui devra être organisé parallèlement aux cours philosophiques. « Lorsque qu'un pouvoir prend une décision, il doit mettre les moyens à disposition

pour la mettre en œuvre, explique son bourgmestre Daniel Senesael (PS). En ce qui concerne Estaimpuis, le sondage mené à la fin de l'année

scolaire a révélé que plus ou moins six élèves par direction ne suivraient pas les cours philosophiques. Comme nous avons cinq écoles dans l'entité, cela veut dire que nous allons devoir faire en sorte d'encadrer cette trentaine d'élèves. » Si les chiffres du sondage se confirment, Estaimpuis estime qu'il devra trouver un professeur à temps plein. Intenable,

selon son bourgmestre qui avance que la Commune n'organisera pas ce nouveau cours dans ses écoles si elle doit mettre la main au portefeuille.

Tournai attend de voir

À Tournai, Philippe Robert (PS), échevin de l'Enseignement déplore lui aussi le flou qui entoure la mise en place de ce cours d'EPA. « Dans les faits, on ne sait toujours pas comment ça va se passer à la rentrée, dit-il. Un courrier de la ministre a bien été envoyé début juillet aux directions d'école, mais rien n'a été adressé à la Commune qui est pourtant le pouvoir organisateur. Une fois que la situation sera un peu éclaircie, je ferai une proposition au collège. Qui décidera de la façon d'agir », conclut-il.

Du côté du cabinet de Joëlle Milquet (cdH), on préfère temporiser. « La question du budget dépendra bien sûr du nombre des élèves choisissant la dispense en septembre. Il faut d'abord voir s'il y aura vraiment des surcoûts à la rentrée... », explique le porte-parole Olivier Laruelle. ■

« Il faut voir s'il y aura des surcoûts »

Président du Conseil de l'enseignement des Communes et Provinces (CECP), la coupole faîtière des écoles communales, le bourgmestre de Silly Christian Leclercq lui, son calcul pourrait être le suivant : « Les cours de morale et de religion seront affaiblis par ce nouveau cours d'EPA. De manière à ce qu'au niveau budgétaire l'on assisterait à un simple transfert. On resterait donc dans la même enveloppe », détaille-t-il. Mais Christian Leclercq émet des réserves. Principalement au sujet des écoles rurales qui rencontreront plus de difficultés que celles des grandes villes. « Le risque est grand qu'il y ait des surcoûts pour elles, reprend-t-il. C'est là la faiblesse de la proposition de la ministre. » ■ **D.Vdb.**